



Ville de Genève

Secrétariat général

Service des
Ressources humaines

Le Chef de service

A l'attention des membres du
Conseil municipal de la
Ville de Genève

Genève, le 26 mai 2004

Action contre le chômage 2003

Rapport pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2003

1. Mission

La cellule de coordination de l'action contre le chômage, au sein du Service des Ressources humaines de la Ville de Genève, a encore étendu, durant l'année 2003, son domaine d'activités, amélioré le conseil en personnel et la réinsertion professionnelle de demandeurs d'emploi (femmes et hommes), en Ville de Genève et dans les institutions subventionnées.

Elle a ainsi affiné :

- la collaboration inter-institutionnelle (avec l'Office cantonal de l'emploi, ses Offices régionaux de placement, le Revenu minimum cantonal d'aide sociale (RMCAS), divers syndicats, institutions sociales et réseaux d'entraide) ;
- les multiples prestations directes aux demandeurs, telles qu'aide à la postulation interne et externe, aide à l'offre de services, bilan, évaluation, suivi, motivation, présentation de candidatures, conseils en assurance-chômage et droit du travail.

2. Résultats

- **447** nouveaux demandeurs d'emploi ont été reçus par le coordinateur de l'action chômage, du 1^{er} janvier au 31 décembre 2003, pour un total de quelque **720** entretiens de conseil.
- **107** candidats ont été engagés en Ville de Genève sur le Fonds chômage municipal, dans le cadre de **96 emplois temporaires** (d'une durée comprise entre 1 et 12 mois) et **11 stages professionnels** (dont 10 fédéraux et 1 cantonal, d'une durée comprise entre 6 et 12 mois), destinés principalement à des jeunes, sans expérience professionnelle, au sortir de leur formation.

./.

Concernant les stages, le Fonds chômage est actionné à titre de participation financière aux indemnités fédérales de chômage versées (pour les stages fédéraux) ou au salaire cantonal octroyé (pour les stages cantonaux).

- 16 candidats ont été engagés temporairement au sein d'Institutions subventionnées par la Ville de Genève, avec un financement des salaires et des charges patronales par le biais du Fonds chômage municipal.
- 51 candidats ont été engagés par les Services municipaux, sur leur budget temporaire, suite à la présentation des dossiers et l'évaluation des candidatures par le coordinateur chômage.
- 157 candidats ont été engagés dans le cadre des mesures cantonales (ces emplois temporaires cantonaux, de 12 mois au maximum, sont octroyés aux chômeurs en fin de droit aux indemnités fédérales et financés par l'Etat de Genève, conformément à la Loi cantonale genevoise de chômage).
- Aucun candidat n'a été engagé dans le cadre des mesures actives fédérales du marché du travail, qui consistent en des emplois temporaires fédéraux au sein de programmes d'occupation réalisés en Ville de Genève - « Recensement du patrimoine immobilier municipal » et « Inventaire du patrimoine architectural municipal » ; ces programmes ont été arrêtés, sur décision du Secrétariat d'Etat à l'économie, à fin mai 2000.
- 8 candidats, inscrits au RMCAS, ont accompli leur contre-prestation obligatoire auprès de quelques Services municipaux.
- 2 candidats ont été engagés en stage d'observation, en collaboration avec des institutions de réinsertion (Centre d'intégration professionnelle et l'AI).
- 25 personnes, présentées par le coordinateur chômage, ont été engagées, en 2003, en qualité de fonctionnaire en Ville de Genève, après une mission temporaire ou sur appui de candidatures (notamment pour plusieurs agents municipaux).
- 3 autres personnes ont été placées en externe (Etat de Genève et secteurs privés).
- 7 places de cours Autocad sont occupées par des chômeurs indemnisés (dessinateurs et architectes), chaque session de 2,5 mois ; cette formation à subventionnement individuel, dispensée par la Ville de Genève, entre dans le cadre des mesures actives fédérales visant à améliorer l'aptitude au placement des chômeurs.

N.B. Les prolongations de contrats de travail ne sont pas comprises dans les résultats, énoncés ci-avant, relatifs aux engagements ; les renouvellements de contrat (après une interruption ou en cas de changement de service) sont en revanche comptabilisés.

3. Chiffres

A.) **Etat du Fonds chômage en 2003**

Montant initial voté pour l'exercice 2003	2'780'946.00
Solde reporté de l'exercice 2002	0.00
Crédit supplémentaire accepté par le Conseil municipal le 08.10.2003	1'400'000.00
Fonds chômage disponible en 2003	4'180'946.00

B.) **Engagements de chômeurs en Ville de Genève, sur le Fonds chômage**

Total des salaires des 107 engagements dans les Services municipaux	3'588'436.60
---	--------------

C.) **Engagements de chômeurs en Institutions subventionnées, sur le Fonds chômage**

Engagements de 16 chômeurs, dont 1 à l'Association Aumônerie genevoise œcuménique auprès des requérants d'asile et des réfugiées, 1 à l'Association pour le Patrimoine Industriel, 1 à l'Association de défense des chômeurs, 3 à l'Association Copyrart, 2 au Centre d'Art Contemporain, 1 au Conservatoire Populaire de Musique de Genève, 4 à l'Association Le Trialogue, 1 au Centre de Contact Suisses-Immigrés de Genève, 1 à l'Association Carrefour-Rue et 1 au Centre social protestant.

Total des charges salariales globales versées pour ces Institutions	801'625.25
---	------------

D.) **Frais d'entretien, d'énergie et de matériel, sur le Fonds chômage**

Total des dépenses pour l'entretien, l'énergie et le matériel des ateliers de chômeurs : plus d'ateliers ouverts	0.00
--	------

E.) **Total des dépenses au 31 décembre 2003 pour les rubriques B.), C.), D.)** 4'390'061.85

F.) **Etat du Fonds chômage (sans les recettes) au 31 décembre 2003** - 209'115.85

G.) **Recettes reçues et prévues sur le Fonds chômage**

Somme globale des rétrocessions, versées et à verser sur ledit Fonds, d'indemnités journalières accident et maladie pour divers candidats en incapacité de travail passagère pendant leur mission (cf. annexe « Dépenses 2003 » pour le détail).

Total des recettes en 2003	33'025.30
----------------------------	-----------

H.) **Dépassement du Fonds chômage au 31 décembre 2003**

(Crédit, moins les dépenses, plus les recettes)	- 176'090.55
---	--------------

./.

4. Analyse et conclusion

- Depuis plusieurs années, la Ville de Genève, par son «action contre le chômage» et le Fonds municipal y afférent, contribue à prévenir et à combattre le chômage, notamment de longue durée, ainsi que l'exclusion sociale et professionnelle.
- En sus de ses rôles d'écoute, de conseil, d'encadrement et d'aide globale à la postulation des demandeurs d'emploi, la cellule coordination chômage œuvre aussi activement au placement et à l'engagement de ceux-ci, dans le cadre de missions temporaires financées par la Ville de Genève (Fonds chômage ou budget temporaire des services), de stages professionnels, d'emplois temporaires cantonaux, etc.
- La Ville de Genève développe depuis plusieurs années ladite action en complémentarité et en coordination avec les organismes compétents, notamment cantonaux (OCE, RMCAS, etc.) et associatifs, qui travaillent à la réinsertion des personnes exclues du monde du travail.
- La demande de personnel temporaire auprès de la cellule coordination chômage a connu un nouvel essor en 2003, jamais observé depuis 1978, origine de l'action chômage municipale (cf. annexe « Historique »). Cette demande était liée notamment aux événements suivants :
 - des surcharges de travail dans les Services municipaux (notamment en cas d'absences pour divers motifs de personnel fixe)
 - des développements de secteurs et de Services municipaux (Affaires culturelles, Administration centrale, etc.)
 - un nombre nettement moins important d'engagements de personnes en mesures cantonales (157), à compenser par des engagements sur le Fonds chômage municipal (surtout dans la surveillance, la décoration, la collaboration scientifique, les activités extérieures) ; à titre de rappel, entre 1994 et 2000, l'on dénombrait entre 204 et 310 personnes engagées en emplois temporaires cantonaux, par année
 - le strict respect, par les Services et la coordination chômage, de la durée d'engagement de 12 mois, induisant, souvent, la nécessité de repourvoir les mêmes postes de travail temporaires par de nouveaux candidats
 - le développement des missions de la cellule coordination chômage, entre autres la présentation de profils adéquats, tant dans les Services municipaux que dans les Institutions subventionnées, et les bons résultats de placements enregistrés ces dernières années, qui favorisent de nouvelles demandes d'engagements
 - la connaissance étendue, sur le plan genevois, de cette action municipale contre le chômage comme dernier recours à une possibilité de réinsertion professionnelle, entraînant de nombreuses sollicitations tant de l'Office cantonal de l'emploi, des demandeurs d'emploi en constante et inquiétante augmentation en 2003, des Services municipaux, ainsi que de toutes les institutions à vocation sociale et de réinsertion.

- Les éléments analysés ci-dessus expliquent de ce fait le dépassement sur la ligne budgétaire du Fonds chômage, au 31 décembre 2003, ceci malgré un crédit budgétaire supplémentaire accordé, comme vu plus haut, par le Conseil administratif et le Conseil municipal en cours d'année.
- Cette situation préoccupante a incité le Service des Ressources humaines et sa cellule action chômage à proposer au Conseil administratif de nouvelles règles de gestion du Fonds chômage, soit les « Directives relatives aux engagements temporaires sur le Fonds chômage 2004 », approuvées par extrait du 17 décembre 2003. Ces directives constituent une base permettant au Service des Ressources humaines d'appliquer, voire d'imposer, notamment le principe de subsidiarité des engagements, des critères spécifiques de sélection des candidats à engager et une meilleure planification des engagements, par Département, durant l'année civile.
- En conclusion, en comptabilisant toutes les catégories de contrats d'engagements de chômeurs en 2003, la Ville de Genève a offert au total :

107 engagements sur le Fonds chômage, dans les Services municipaux ;
16 engagements sur le Fonds chômage, dans les Institutions subventionnées ;
51 engagements sur les budgets temporaires des Services municipaux ;
157 engagements sur les mesures cantonales pour chômeurs en fin de droit ;
0 engagement sur les mesures fédérales de type programme d'occupation ;
8 engagements sur les mesures de type contre-prestations du RMCAS ;
2 engagements sur les mesures de réinsertion de l'assurance invalidité, soit au total :

341 engagements temporaires de chômeurs

Le Chef de service :


Olivier Veyrat

Annexes : Rapports financier et statistique.